

PRÉFET DE L'ISÈRE

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Bureau des Relations avec les Collectivités et les

Entreprises

Affaire suivie par :Didier GUIRAUD Courriel : didier.guiraud@isere.gouv.fr Vienne, le 26 novembre 2018

Compte-rendu de la Commission de Suivi de Site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Penol du 20 novembre 2018

Etaient présents (voir fiche de présence)

Etaient excusés :

- M. Jean-Pierre BARBIER, président du conseil départemental de l'Isère
- M. Christian NUCCI, président de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- M. Raymond ROUX, maire de Sardieu
- M. Mathias PIEYRE, chef de l'Unité Départementale Isère de la DREAL

I) Périodicité des CLI:

M. le sous-préfet indique qu'il convient de tenir une CLI par an (à la fin du 1er semestre de l'année) afin de pouvoir examiner le bilan complet de l'année précédente.

II) Présentation du site :

Le site de Penol (30 salariés toutes activités confondues) comprend :

- une Installation de Stockage de Déchets Non dangereux (ISDND),
- depuis 2012 : une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers (UTVDM) qui permet la stabilisation de la matière organique avant enfouissement avec pour objectif la réduction de la quantité de déchets enfouis.
- une installation de transit des déchets pré-triés et de déchets industriels et commerciaux assimilés à des déchets ménagers
- une unité de valorisation biogaz et de traitement des lixiviats.

III) Fonctionnement des installations et bilan de l'année 2017 :

<u>Bilan 2017 des tonnages enfouis : o</u>n constate une hausse des tonnages enfouis d'Ordures Ménagères en 2017 par rapport à 2016.

<u>Valorisation des biogaz</u>: la nouvelle installation de valorisation de biogaz « TRANSVAPO », mise en service en juin 2016, assure une valorisation du biogaz à hauteur de 86 % en 2017.

Rejets de lixiviats.

La gestion des lixiviats de l'ISDND a été modifiée avec la création d'un Taillis à Très Courte Rotation (TTCR) de saules, financé par l'Agence de l'Eau, utilisant les perméats issus de l'unité de traitement des lixiviats pour arroser des végétaux, plantés sur le casier n°3 en post exploitation. L'irrigation en TTCR est effective depuis février 2018 avec un objectif de zéro rejets liquides.

Prévention des impacts sur l'environnement – autosurveillance :

Aucun dépassement des seuils réglementaires constatés en 2017 et 2018 concernant les lixiviats traités, les eaux souterraines et les eaux de ruissellement.

Les résultats atmosphériques (rejets gaz) concernant la torchère 2 montrent un **dépassement en poussières** des seuils autorisés, liés à des conditions météorologiques défavorables et à l'activité de la carrière.

On note également un dépassement en COV (Composés Organiques Volatiles) non méthaniques : la valeur relevée (83,7 mg/Nm3) dépasse le seuil autorisé (50 mg/Nm3). C'est la première fois qu'un dépassement pour ce paramètre est observé. Une contre analyse a été réalisée dont on attend les résultats.

IV) Nuisances olfactives:

Le site a fait l'objet de nombreuses plaintes au cours des années 2012/2013 de la part des riverains habitant notamment la commune de Marcilloles. Des actions ont été menées dont la principale est la diminution des surfaces ouvertes exploitées dans les casiers, de façon à limiter le dégagement de biogaz (surface limité à 2000 m² pour une surface maximale autorisée de 7000 m² selon l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux ISDND).

Depuis, les **plaintes ont nettement diminué** (480 plaintes en 2012 contre 9 en 2018). Un suivi des nuisances olfactives est assuré lors de réunions mensuelles avec les élus, les exploitants et les associations.

Le président du SICTOM souligne que l' «épisode odeurs », qui a menacé un temps la pérennité du site d'enfouissement, a permis d'améliorer, en mobilisant des investissements conséquents, le fonctionnement des installations.

V) Projet d'extension de l'ISDND :

Le SICTOM a déposé, le 30 mars 2018, une demande d'autorisation d'extension de l'ISDND pour une durée de 15 ans avec un tonnage annuel maximal de 30 000 tonnes/an.

Cette extension fera suite à la fin d'exploitation du casier n°1 et porte sur la **création d'un 6eme casier, exploité d'avril 2020 à 2034**, en lieu et place d'une carrière d'extraction de matériaux après réalisation des aménagements nécessaires (barrière passive et active notamment).

Procédure administrative :

La DREAL indique que l'autorité environnementale a donné son avis le 6 septembre 2018 (avis consultable dans le dossier) et a émis un certain nombre de remarques auxquelles l'exploitant a répondu de manière satisfaisante, notamment sur les aspects faune/flore.

La LPO s'interroge sur les aspects du projet d'extension sur le milieu naturel. La DREAL répond qu'un inventaire complet a été réalisé et que les mesures « éviter réduire compenser » (ERC), proposées par l'exploitant répondent aux attentes formulées par la DREAL. Elles figurent dans le dossier d'enquête publique.

La DREAL ajoute que la demande d'autorisation est, comme le prévoit le code de l'environnement, jumelée à une demande de Servitudes d'Utilité Publique (bande d'isolement de 200 m à respecter à partir du bord des casiers d'enfouissement).

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets étant en cours d'élaboration, le dossier a été soumis pour avis au conseil régional le 4 mai 2018 qui n'a émis aucune observation. L'enquête publique aura lieu début 2019 (plusieurs communes sont concernées dans le rayon des 3 km autour du site). Le dossier sera examiné ensuite en CODERST, préalablement à la décision d'autorisation du préfet. Le sous-préfet recommande de soigner particulièrement le résumé non-technique de ce dossier qui est souvent jugé insuffisant par le juge en cas de recours.

Conclusion:

Le président du SICTOM tient à souligner les bonnes relations avec les services de l'État (DREAL notamment) et l'excellent travail réalisé par les bureaux d'études dans le montage du dossier d'extension de l'ISDND. Il constate cependant que l'augmentation de la TGAP dans les prochaines années n'est pas intégralement affectée à l'investissement.

Les différents opérateurs du site (SERNED, BUDILLON RABATEL, OVIVE) confirment les bonnes relations entre les partenaires.

Le sous-préfet rappelle l'utilité de la CSS qui réunit autour d'une même table les services de l'État, les élus, les opérateurs et les associations afin d'améliorer le fonctionnement des installations.

La prochaine CLI est programmée pour juin 2019.

Jean-Yves CHIARO

e sous-préfet



650

Réunion : Commission de Suivi de Site

Date: 20/11/2018 à 14h30

MON	PRENOM	SICTOM	Tec	FONCTION
BOZONAT	Jean-Pierre	Selis	Charge Enviro	ronal
でがなる方	ARRENT ARRENT	VALSECH	Thorax Chr	ESE
SIENUENU	Romains	SìCON	To Jana	A-3-4
SERVET.	dear varc	SKS C	Vice Presidely	الميك، د
SV DV	T. Carolina	7.57	16. 30.18	
LAURENT	Claudine	CCAV	12 cha a space	ENNE
JEYRET	BERNARS	PENOL	MAIRE	
BOURDAT	SE S	YARATANS	TREER	
THE PRITAT	Dominique	Comme de MARCILLOLE	منتعا	dominamentiment parage of
ひたみのろろ	Clark	Cours. DE	ST.	
600000000000000000000000000000000000000	Jean Pac	50 IS 38	administra	5
Piùcet	Parachuse	COB Presentation	C A wecher	J. Corp.
Z 0 3	73020	Seron Biron	Pacside	1
のまきる	Jean Ylms	sour just Vienne	Sm. path	40
SAN	Bollowin	DRCAL	Inspellem	
のシスチッジ	Didies	Jaw Polleidware Vienus	5	
ておみにつからって	Christophie	needs and a second seco		



C.

Réunion : Commission de Suivi de Site

Date: 20/11/2018 à 14h30

 ·	g-1.1		7 6	. 🕲		Giòpis :-gan-manana	~~~~ -y	
Service Servic	1000 - 10	Q RAJU	VACHER	TERRIER	Ronder	SAUTRON	X.	
Cichocom		Catherine	Elie	REM.	JCAN- STICKEL	Bru No	So to the state of	18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 1
Ticura Lieur Tradices	ti Natori	20 Isha	Serned	OVIVE,	BEURE ISEC	Pièm I selve	BUDILLAN RABATEL	ARS.
		Paroleute	Chauffeur	Respondence	dau)juer	Chouff en	Diectors	Directela
Ž Ž	3	presidence isereplant		Manierbovine. Pr	frammichal Mander 8 feet of		sebration, rounded of the wa	Cama dully porting grade
1 2 0 0 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			9					